La Dépêche de l'Aube

www.ladepechedelaube.org

Hebdomadaire de la fédération de l'Aube du Parti Communiste Français N°1815 du 5 juillet 2024 - Prix : 1,20 €

Second tour des législatives

FRONT CONTRE FRONT

Suite au premier tour de ces législatives le Rassemblement National est aux portes du pouvoir. Le recul de l'abstention a cette fois favorisé l'extrême droite et rien ne dit que leur plafond de verre soit encore atteint.

PAR ***LDA***

Fort heureusement les consignes de désistement républicain des uns et des autres et les appels à la responsabilité ont fait considérablement réduire le nombre de triangulaires, ce qui est salutaire puisqu'elles auraient profité à l'extrême droite.

Évidemment le Nouveau Front Populaire a immédiatement pris ses responsabilités et l'ensemble de ses composantes a annoncé le désistement automatique en cas de 3ème place et a appelé au barrage républicain.

Voter contre le RN est une nécessité absolue, en se bouchant le nez s'il le faut, face à un candidat macroniste ou LR, mais indispensable. Tout aussi destructeur et violent que soit le libéralisme ce n'est pas le fascisme. On ne transige pas avec l'extrême droite, elle est désormais à nos portes alors il n'est plus temps de tergiverser.

Dans l'Aube

Les candidats du NFP dans la 2ème circonscription de l'Aube ont d'ailleurs appelé à faire barrage au RN en utilisant le bulletin Valérie Bazin-Malgras. En agissant en responsabilité nous pouvons encore leur barrer la route du pouvoir et de la majorité absolue et donc d'éviter à la France d'être gouvernée par l'extrême droite.

Partout en France des députés NFP sont qualifiés et plusieurs ont même été élus dès le premier tour, il y a donc aussi de l'espoir d'avoir des députés de combat, portant le seul vrai programme de rupture avec la politique de Macron et portant les valeurs de vivre ensemble.

C'est le cas dans l'Aube ! La candidature d'Olivier Girardin et de Camille Lainé est qualifiée sur la 3ème circonscription et nous pouvons gagner. Les candidats arrivés en 3ème et 4ème position, Luc Scherrer et Didier Le Prince ont pris leurs responsabilités et appellent à voter pour le Nouveau Front Populaire.

Dans notre département, le RN est élu dès le premier tour dans la 1ère circonscription et est arrivé premier dans la 2ème et la 3ème. Mais nous pouvons encore les battre et pour la 3ème circonscription, envoyer un député de gauche aubois dans l'hémicycle et nous en avons plus que besoin !

Front national contre Front populaire

Partout dans le pays, une colère sourde, profonde s'est exprimée face à des années de casse sociale, de politiques libérales qui n'engendrent que pauvreté et misère. Le RN surfe sur ce climat politique délétère pour attiser la haine de l'autre et renforcer le repli sur soi.

Cette colère est légitime, mais parfois elle est mauvaise conseillère. Le RN, contrairement à ce que beaucoup peuvent dire, nous l'essayons depuis des années : dans certaines villes, au Parlement européen, et dans la dernière mandature à l'Assemblée.

Partout le constat est le même : ce qu'ils proposent est constamment à l'encontre des intérêts des Français. Les députés RN ont voté contre l'augmentation du SMIC, contre l'indexation des salaires sur l'inflation, contre le blocage des prix des produits de premières nécessités, contre l'IVG et contre la loi pour lutter contre les déserts médicaux etc…

Par ailleurs, beaucoup d'entre eux ne siègent même pas, c'est le cas de Jordan Bardella au Parlement européen.

Le RN n'est pas du côté des travailleuses et travailleurs de ce pays, s'ils sont au pouvoir ce seront des droits en moins pour la représentation des travailleurs et des travailleuses dans les entreprises et administrations, remplacée par une multiplication de syndicats à la main des employeurs et du pouvoir en place.

Depuis le score du RN aux élections européennes, la parole raciste se libère, les actes racistes ont fortement augmenté, ils ont d'ailleurs été recensés ces derniers jours par SOS Racisme. 45 candidats du RN ont été condamnés pour racisme ou antisémitisme. Oui 45. Ils n'ont pas changé, ils sont et ont toujours été comme cela.

Alors pour le deuxième tour, ne nous trompons pas de colère.

Dans la 2ème circonscription de l'Aube utilisons le bulletin Valérie Bazin-Malgras pour barrer la route au RN et dans la 3ème circonscription votons pour l'espoir, pour les seuls candidats du côté du peuple, ceux du Nouveau Front Populaire, envoyons Olivier Girardin à l'Assemblée !

Législatives - 3ème circonscription de l'Aube

LES MILITANT-ES SONT MOBILISÉ-ES

La dynamique spontanée qui s'est créée autour des trois candidatures auboises du Nouveau Front Populaire s'est poursuivie toute cette semaine d'entre deux tours avec l'objectif d'envoyer un député de gauche aubois à l'Assemblée nationale et prendre ainsi un siège à l'extrême droite.

Cela fait plusieurs décénnies que le département de l'Aube est représenté à l'Assemblée nationale par des député-es de droite qui n'ont jamais été aux cotés des salariées qui ont lutté pour conserver leurs emplois et améliorer leurs conditions de vie. Ce serait encore pire avec une majorité Rn à l'Assemblée nationale puisqu'en plus d'une politique anti-sociale l'extrême droite y ajoutera la division, la discrimination et la haine en surfant sur le malheur du peuple.

C'est ce qu'exprime Ginette Triché, ancienne salariée du textile qui perçoit après une vie de labeur une retraite de 1170 €/mois : *« Pour obtenir réparation de toutes ces années volées, pour l'augmentation du smic et des retraites, je vote et appelle à voter pour Olivier Girardin et sa suppléante Camille Lainé ».*

Stéphane Coquière, syndicaliste cheminot va dans le même sens : *« les candidat-es du Nouveau Front Populaire sont les seuls à défendre les idées du monde du travail. Le Rn défend le patronat et le capital afin qu'ils fassent toujours plus de profit sur notre dos. »*

L'HUMEUR DE CLÉMATITE

¡NO BARDELLÁN!

Après la décision irresponsable d' E. Macron, la France est plongée dans un brouillard après que les vents mauvais se soient accumulés chaque jour un peu plus. En ces temps où tout vacille, faut-il une nouvelle fois crier l'urgence démocratique à laquelle nous faisons face : tout faire pour barrer la route du pouvoir à l'extrême droite. C'est cet *« impératif catégorique »* au sens kantien* qui doit conduire tous les démocrates sincères à se rassembler. Que faire ? Se fier, toujours et en dépit de tout, à la véritable boussole de la gauche, celle qui l'a conduite à ne pas hésiter une seconde au regard de la gravité de l'enjeu. Peut-être le Nouveau Front Populaire n'est-il pas parfait. Mais l'ourdissage a été fait. Ce n'était certes pas la phase la plus complexe, ni la plus subtile du tissage, mais c'était la phase la plus fondamentale. À l'envi, de tous bords et jusqu'à l'outrance, on l'a critiqué, falsifié, on s'en est gaussé. Le patronat a épousseté l'épouvantail miteux de 36 et 68 : les investisseurs vont fuir, les entreprises tomber comme à Gravelotte, etc. Antienne usée et rocailleuse des exploiteurs pour effrayer les exploités.

Mais on ne peut lui enlever une vérité : il se place dans l'héritage historique qu'ont ouvert Thorez et Blum en 1936 en faisant front avec les radicaux contre la montée du fascisme. Du NPA aux sociaux-démocrates, des communistes aux écologistes, le Nouveau Front Populaire tente cet arc qu'on avait presque fini par nous faire croire improbable, mais seule manière de faire pièce efficacement à l'extrême droite. Ce cartel est certes mille fois assailli, mais il doit résister et consolider les digues. Le chemin est étroit, mais la gauche n'a pas d'autre choix que de l'emprunter pour repousser, à toute force, le spectre du pire pour le pays. Le 7 juillet, contre le fascisme outrancièrement fardé, le vote pour la liberté, l'égalité et la fraternité doit l'emporter. ¡No bardellán!

* *Action inconditionnelle, juste et désintéressée du devoir, selon Emmanuel Kant (1724-1804).*

LA DEPECHE VOIT ROUGE

L'HEURE DU CHOIX

« La France est une balise politique », écrit Madeleine von Holzen, rédactrice en chef du quotidien suisse Le Temps, le soir même du scrutin, *« Elle a érigé des principes républicains qui placent l'universalisme au sommet de ses valeurs. Ce pilier hérité de la philosophie des Lumières affirme l'existence d'une unité du genre humain et celle d'un état de droit pour tous les citoyens. C'est le refus des particularismes, privilèges et inégalités de droits. Voir la France s'en éloigner, c'est se mettre à douter de la possibilité d'une société humaniste. »*

La balise est depuis longtemps à la dérive, mais ce qui a changé avec le coup de tonnerre du 30 juin c'est la possibilité de revenir à des temps que l'on croyait définitivement abolis : l'Ancien Régime pour les privilèges et les inégalités de droits, signés par la préférence nationale, et le régime de Vichy avec la recherche des origines de citoyens français (interdiction de la bi-nationalité pour certains emplois qui évoque l'interdiction faite aux juifs en 40 d'occuper des postes dans la fonction publique et dans les professions commerciales et industrielles).

Quel projet est proposé par le RN ? L'universalisme étant abandonné par ce parti, reste le repli sur soi, avec des mesures procycliques qui vont dans le sens de l'appauvrissement (ex : augmenter les salaires en baissant les cotisations sociales) quand il faudrait adopter des mesures contracycliques, comme le prévoit le NFP, pour augmenter la part de richesses redistribuée et la création de richesses (ex : une augmentation des salaires financée par la baisse du coût du capital pour les entreprises). Le vote du 7 juillet est donc le choix entre le retour d'un passé décliniste ou la possibilité d'une société humaniste.

GISÈLE MALAVAL

ABONNEZ-VOUS ! : 20 €
à La Dépêche de l'Aube
VOTRE MEILLEUR SOUTIEN
22ter, avenue Anatole-France 10000 - TROYES
03 25 73 32 82 - ladepechedelaube@wanadoo.fr

TROYES
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS
Producteurs D'ICI
Les Mousquetaires
TOUS UNIS AVEC
LES PRODUCTEURS
LOCAUX
Intermarché

ECOUTEZ-VOIR !

Ce qui nous chatouille & nous grattouille

ET SI...

Telle une dystopie, les droits des femmes reculent en Amérique et sont désormais entre les mains de deux mâles octogénaires. En 2017, après deux mandats d'Obama en clair-obscur sur le féminisme, un candidat à la misogynie crasse s'installait à la Maison blanche, nommant deux juges ultraconservateurs à la Cour suprême missionnés pour s'attaquer à l'avortement. Deux ans après son départ du Bureau ovale, dans le fracas des émeutes du Capitole, ces mêmes juges ont permis le renversement historique du jugement qui légalisait l'avortement depuis 1973. En conséquence, 21 États sur 50 l'ont depuis banni ou fortement restreint, dont l'Arizona qui a ressorti une loi abolie datant de la guerre de Sécession l'interdisant même en cas de viol ou d'inceste. *« Women's rights are human rights »*, affirmait pourtant Hillary Clinton en 1995.

C'est là qu'intervient la politique... pour le pire. Côté face, Joe Biden, dont l'âge, les racines irlandaises et le catholicisme n'en font pas, a priori, le défenseur le plus acharné, se dit en faveur d'un droit à l'avortement sans restriction. Côté pile, Trump, fier d'avoir dans ses trophées de chasse l'annulation de *« Roe v. Wade »**, renvoie désormais la patate chaude aux États de l'Union, et accuse imbécilement Biden d'être en faveur d'avortements... *« après la naissance »* !

Outre le *« gâtisme »* de ce dernier qui fait actuellement la une, c'est l'enjeu préoccupant d'un duel entre deux mâles octogénaires en lice pour la présidentielle de novembre 2024. Un repris de justice reconnu le 30 mai coupable de 34 délits de falsification de comptes pour acheter le silence d'une actrice porno, leader d'une écurie de zélotes religieux et évangélistes en tous genres, au coude-à-coude avec une vieille rosse, Joe Biden, suppliée par son propre camp de *« rendre le plus grand service public »* en se retirant de la course. Et si les femmes décidaient de la présidentielle américaine ?

Rémi

** Arrêt de 1973 de la Cour suprême des USA pour protéger le droit à l'avortement.*

Les délégués d'AUBEANE Mutuelle de France, réunis en Assemblée Générale à Troyes ce 28 juin 2024 condamnent fermement les récentes mesures gouvernementales consistant :

1) à doubler le montant des franchises médicales fixées depuis le 31 mars à 1 € (contre 0,50 € avant) par boîte de médicament, ainsi que sur tout acte paramédical (infirmiers, kinés ...) et pour tout transport sanitaire dont la franchise est désormais fixée à 4 € (contre 2 € auparavant).

2) à doubler le montant des participations forfaitaires fixées depuis le 15 mai à 2 € (contre 1 € avant) sur toute consultation chez le médecin et sur tout examen de radiologie et sur toute analyse de biologie médicale.

Ces franchises plafonnées à 50 euros par an auxquelles s'ajoutent ces participations financières plafonnées elles aussi à 50 euros par an, représentent un total de 100 € totalement à la charge des patients.

Augmenter les franchises et les participations forfaitaires, c'est culpabiliser et pénaliser les plus précaires et les plus malades contraints pour certains de renoncer à se soigner, ce qui aggravera leur état de santé et créera une situation inacceptable.

Depuis de nombreuses années, la mutuelle AUBEANE milite pour que le droit à la santé soit véritablement un droit universel opposable.

Aussi les délégués d'AUBEANE Mutuelle de France, réunis en Assemblée Générale à Troyes ce 28 juin 2024 :

- Rejettent fermement les franchises médicales et leur augmentation récente, procédé qui consiste à punir et à faire payer les malades.
- Condamnent toute mesure visant à développer une médecine à deux vitesses et conduisant à un renoncement aux soins inacceptable.
- Exigent des mesures garantissant l'accès aux soins pour tous, sans discrimination financière. La santé est un droit fondamental que les délégués entendent défendre.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

ILS N'ONT PAS HONTE !

JEAN MOULIN

Il ne saurait être trop tard pour revenir, malgré sa brièveté, sur cet échange entre le président du Rassemblement National et le secrétaire national du Parti Socialiste pendant un débat télévisé. Olivier Faure : *« Rappelez-vous de l'époque où on disait à l'entrée des bistrots »*... Jordan Bardella, qui le coupe : *« Ça y est, Jean Moulin est de retour »*... Olivier Faure : *« Interdit aux chiens et aux Italiens »*... Jordan Bardella : *« Jean Moulin de »*... De quoi, on ne saura pas, mais on a compris.

Pour le chef du RN, l'homme qui a unifié la Résistance française, ignoblement torturé pendant des jours par les bourreaux du SS Klaus Barbie avant de mourir dans un train de déportation, cité avec une très singulière ironie bottée, serait un repoussoir propre à discréditer son contradicteur.

C'est, après des années de fausse respectabilité en costume-cravate, le vernis du mensonge qui craque. Le regard que porte Jordan Bardella sur Jean Moulin est celui que la France de la collaboration avec les nazis portait sur la Résistance. C'est cela, la vérité du président du RN que les électeurs doivent connaître.

Maurice

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TRANCAULT du 13/06/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SCI.
Dénomination sociale : FAMILLIANCE.
Siège social : 6 Rue de l'Etang de Lampe, 10290 TRANCAULT.
Objet social : L'acquisition, la cession, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous droits ou biens immobiliers, la mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction, le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail, ...), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non, pour la réalisation de l'objet social, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 25000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Mme Camille DAUBRE et M. Maxence GRAEBLING (demeurant ensemble 6 Rue de l'Etang de Lampe, 10290 TRANCAULT), Mme Marine MOTTE et M. Clément GIBLAS (demeurant ensemble 7 Chemin de Laury, 10210 LES LOGES MARGUERON), et Mme Renée-Jeanne GIBLAS, demeurant 19 Route de Rumilly, 10210 CHAOURCE.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au RCS de TROYES.

Pour avis -La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA CHAPELLE ST LUC du 25/06/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale :
SOBIECKI HOLDING.
Siège social : 20 Rue des Prés de Lyon, 10600 LA CHAPELLE ST LUC.
Objet social : La prise de tous intérêts et toutes participations par tous moyens, apports, souscription, achats d'actions, d'obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés et toutes entreprises - La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations - Les prestations de services d'ordre financier et administratif, techniques, de contrôle de gestion, politique, commerciale, comptable, études et conseils à ses filiales et à toutes entreprises - La gestion de son patrimoine.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social : 1 190 750 euros.
Gérance : M. André SOBIECKI, demeurant 14 Rue de Mesgrigny 10000 TROYES, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de TROYES.

Pour avis – La Gérance

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES
SIMOI
Société à responsabilité limitée
Au capital de 500 euros
Siège social : 53 Rue du Moulin Rouge
10150 CHARMONT SOUS BARBUISE
910 129 832 RCS TROYES

Aux termes d'une délibération en date du 30 octobre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance.

Par AGE du 23/02/2024, les associés de la société civile immobilière, BG&BP au capital de 45 000€, immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 523 032 563 ont décidé de transférer le siège social du 3 Rue du Stade 10280 SAINT MESMIN au 1 Bis Chemin du Lavarin 84000 AVIGNON à compter du 23/02/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NOGENT SUR SEINE du 21/06/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : PRESSING NOGENTAIS.
Siège : 22 Avenue Pasteur, 10400 NOGENT SUR SEINE.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 3 000 euros.
Objet : Pressing, laverie, teinturerie, blanchisserie, repassage, retouches, livraisons à domicile, location de vêtements et la vente de produits d'entretien. La prise de tous intérêts et toutes participations par tous moyens, apports, souscription, achats d'actions, d'obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés et toutes entreprises, La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations, Les prestations de services d'ordre financier et administratif, techniques, de contrôle de gestion, politique, commerciale, comptable, études et conseils à ses filiales et à toutes entreprises, La gestion de son patrimoine.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Mme Christelle VIAL, demeurant 8 Rue Charles de Gaulle, 10370 VILLENAUXE LA GRANDE.
La Société sera immatriculée au RCS de TROYES.

POUR AVIS - La Présidente

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI HERJEAN.
Forme : SCI.
Capital social : 1524 euros.
Siège social : 77 Rue L'Ecole Militaire,
10500 BRIENNE LE CHATEAU.
345155410 RCS de Troyes.

Aux termes de l'AGE en date du 14 mai 2024, les associés ont décidé, à compter du 14 mai 2024, de transférer le siège social à 21 Avenue St Pierre de Luxembourg, 84230 Châteauneuf du Pape.
Radiation du RCS de Troyes et immatriculation au RCS d'Avignon.

LES COMTES DE CHAMPAGNE
Société par actions simplifiée
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 54-56 rue de la Monnaie
10000 TROYES
882 314 032 RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 15/03/2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS
La Présidente Cécile BARRIERE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01/07/2024 il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée DU RUISSEAU.
Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement
Siège social : 11 ruelle du Paradis 10210 MAISONS-LES-CHAOURCE
Capital : 2 000 euros
Gérance : M Gilles VANDEN BULCKE demeurant à CHAOURCE (10210) 14 Rue du Pont de Praslin et Mme Mélanie MASURE demeurant à MAISONS-LES-CHAOURCE (10210), 11 ruelle du Paradis
Agrément des cessions de parts sociales : cession de parts libre entre associés, toute autre cession est soumise à l'agrément des associés donné en AGE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TROYES.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MARCILLY LE HAYER du 01/07/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : CDEUXA - Siège social : 18 Rue Saint Flavit, 10290 MARCILLY LE HAYER - Objet social : L'acquisition, la cession, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous droits ou biens immobiliers - La mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction - Le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail,...), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non, pour la réalisation de l'objet social.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Corentin BARDOT et Mme Anaïs THOMINET, demeurant ensemble 18 Rue Saint Flavit 10290 MARCILLY LE HAYER
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au RCS de TROYES.

Pour avis - La Gérance

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TROYES du 27 juin 2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : LE JUVENAL
Siège : 26 Rue Champeaux 10000 TROYES.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 10 000 euros.
Objet : Bar, préparation et vente de boissons avec ou sans alcool, petite brasserie, organisation d'évènements, location de salle.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Silvana KULURI, demeurant 7 Rue Gambetta 10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.
Directeurs généraux :
Monsieur Andis KULURI, demeurant 7 Rue Gambetta 10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS, Monsieur Armand HASKU, demeurant 7 Rue Gambetta 10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS et Monsieur Izmir HASKU demeurant 7 rue Gambetta 10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TROYES.

Ils sont là, ils sont beaux! Les bons de soutien pour la Fête de l'Humanité 2024 des 13, 14, 15 septembre sont arrivés ! Vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas où en trouver ! Tout doit disparaître (40€ pour les 3 jours !!)

Nom - Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :

Je commande : ☐ **bon(s) de soutien à 40 €** **Total :** ☐ **€**

Je joins mon réglement à l'ordre de : ***"fonds de dotation L'Humanité en partage"***

À retourner à :
Fédération de l'Aube du PCF 22Ter av Anatole France 10000 TROYES

LA SOUSCRIPTION DU PCF

Je soutiens l'action du PCF dans l'Aube

Je Verse ☐ **€**

Ma remise d'impôt sera de 66% de ce montant.

Nom - Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :

Chèque à l'ordre de ***ADF PCF 10***
À retourner à PCF Aube 22ter, av. A.-France 10000 - TROYES

La Dépêche de l'Aube www.ladepechedelaube.org

Société nouvelle La Dépêche de l'Aube 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES Tél.: 03 25 73 32 82 - Fax: 03 25 73 84 13 - Mail : ladepechedelaube@wanadoo.fr - SARL au capital de 300 €. Durée : 99 ans - Gérant-directeur de la publication : Jean LEFEVRE - Associés à parts égales : Jean Lefèvre, Anna Zajac, Hugues Petitjean, Pierre Mathieu, Geneviève Delabruyère - Inscription Commission Paritaire n° 0224 C 87550 - Abonnements : 1 an = 20 €- Régie, publicité, petites annonces : La Dépêche de l'Aube - Imprimerie LA DEPÊCHE DE L'AUBE 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES.